



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive et Règlementaire

PV N° 23
02 mai 2024

Examen des évocations

Dossier n° 73

Match n° 26782802 Chaumes Arche Fc 2 / Vertou Ussa 4 Seniors D3 Masculin groupe H du 21.04.2024

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 4 du club de Vertou Ussa pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Chaumes Arche Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 105 € à la charge du club de Vertou Ussa

Etude des dossiers

Dossier n° 74

Match n° 26943354 St-Molf Us 2 / St-Lyphard Amicale 3 Seniors D5 Masculin groupe A du 21.04.2024

La Commission décide de :

- Confirmer le résultat acquis sur le terrain
- Infliger les droits de confirmation de la réserve s'élevant à 53 € au club de St-Lyphard Amicale

Dossier n° 75

Match n° 26793058 Le Gâvre Fcgc 2 / Guémené Guenouvry 1 Seniors D4 Masculin groupe C du 28.04.2024

La Commission décide de :

- Confirmer le résultat acquis sur le terrain
- Infliger les frais de réclamation s'élevant à 53 € au club de Guémené Guenouvry

Réserves non confirmées

. Dimanche 28.04.2024

Seniors D3C : Grandchamp As 1 / Nantes Étoile du Cens 1